

PAVILLON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

JEUDI 25 SEPTEMBRE

10h30 – 11h15

ÉTUDES THERMIQUES RT 2012 :

LES POINTS DE VIGILANCE



Introduction : Farid Abachi, Responsable Energie et Développement Durable à l'Union sociale pour l'habitat

Intervenants :

Isabelle Roudil, Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm

Bruno Perera, Architecte au Réseau Kolibri

Dominique Mairesse, Administrateur de LogiManche et président de Coprocal

Complexe dans son mode de calcul, l'étude thermique rendue obligatoire par la RT 2012 peut avoir de lourdes conséquences pour les maîtres d'ouvrage. Il est donc nécessaire que ces derniers puissent disposer d'outils de vérification de conformité à cette étude. La Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm s'est alors penchée sur les garde-fous nécessaires aux maîtres d'ouvrage pour les aider à contrôler la conception des bâtiments, en proposant un guide pratique de vérification des résultats de l'étude thermique.

Un outil de vérification essentiel

Les choix techniques de conception faits lors de l'étude thermique RT 2012 ont des impacts sur les coûts de la construction, sur les qualités thermiques du bâtiment et sur les coûts de maintenance, par le choix des équipements et des matériaux sélectionnés.

L'étude thermique, telle que conçue par la RT 2012, est basée sur le moteur de calcul Th-BCE, lequel utilise des données connues au moment de la conception (dimensions, surfaces exactes du bâtiment, équipements et éléments dits « d'intégration »). À partir de ces données, le moteur Th-BCE calcule le respect des seuils réglementaires prescrits par la RT 2012. En raison des impacts que ces résultats peuvent avoir pour le maître d'ouvrage concerné, il est important que ce dernier dispose d'outils de vérification de ces résultats.

21 vérifications pour aider les maîtres d'ouvrage

Pour aider les maîtres d'ouvrage à y voir plus clair, le guide de la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm propose deux niveaux de vérification : 14 points de vérification rapide et 7 points de vérification détaillée. Parmi les 14 vérifications rapides que peuvent mettre en œuvre les maîtres d'ouvrage, on peut prévoir la vérification de l'inertie quotidienne (supérieure à l'inertie séquentielle) ou encore la vérification du bon dimensionnement du chauffage. Parmi les 7 vérifications plus poussées, citons le calcul du débit de ventilation afin de voir s'il est conforme à la réglementation, ou encore le contrôle des longueurs hors volume chauffé des réseaux de distribution, afin de vérifier s'ils sont conformes à la conception.

Dans tous les cas, avant même de faire appel à un bureau d'étude thermique (BET), certains préalables sont à respecter : intégrer le BET dans l'équipe de conception, optimiser l'étude thermique avant de faire plusieurs scénarios, vérifier la version du logiciel en vigueur au moment du dépôt de permis de construire, s'assurer que tous les éléments nécessaires sont pris en compte, imposer des valeurs certifiées plutôt que des valeurs par défaut et, enfin, éviter la standardisation des solutions techniques.

Maîtres d'ouvrage et RT 2012 : des contradictions à concilier

La RT 2012 pose de nombreuses interrogations aux maîtres d'ouvrage : durabilité des matériaux et renouvellement de ces matériaux, notamment quand ils sont importés, entretien des installations, cohérence de la RT 2012 avec la loi sur l'accessibilité des bâtiments aux Personnes à mobilité réduite (PMR), mais aussi respect du coût de l'opération. Des problématiques d'autant plus importantes que nous sommes dans un contexte où le logement social voit ses subventions diminuées. Face à ces défis, l'organisme Hlm maître d'ouvrage doit être vigilant, tant lors des phases de conception que lors de la réalisation ou de l'exploitation du bâtiment. C'est dans toutes ces phases de la vie d'un bâtiment que le maître d'ouvrage doit agir pour garantir la durabilité des performantes énergétiques du bâtiment.